

---

## AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

**Mise en place d'un Observatoire culturel ACP et assistance technique au Groupe des Etats ACP sous forme de la mise en place d'une Unité de gestion de programme (UGP) pour l'assister à la gestion des subventions du programme UE-ACP d'appui aux industries culturelles des pays ACP**

**Le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**

### **1. Référence de la publication**

EuropeAid/124507/C/SER/ACP

### **2. Procédure**

Restreinte

### **3. Programme**

9<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED)

### **4. Financement**

Convention de financement

(Programme UE-ACP d'appui aux industries culturelles des pays ACP, n° 9 ACP RPR 62)

### **5. Pouvoir adjudicateur**

Secrétariat du Groupe des Etats ACP  
Avenue Georges Henri 451  
B-1200 Bruxelles  
Belgique

---

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

### **6. Objet du marché**

Marché d'assistance technique

### **7. Description du marché**

L'objectif général du programme UE-ACP d'appui aux industries culturelles des pays ACP est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable par la promotion d'un environnement favorable à la création et la consolidation de l'indépendance et de la viabilité du secteur culturel dans les États ACP, leurs valeurs culturelles fondamentales et leur diversité. L'objectif spécifique du programme est de renforcer les capacités des décideurs politiques, des acteurs culturels et de certaines filières des industries culturelles des pays ACP.

Le contrat de services unique consistera de deux composantes:

1. L'Observatoire culturel ACP permettra de recueillir les informations, de les analyser et structurer, de les mettre à la disposition des États ACP et de leurs opérateurs culturels et d'appuyer leur mise en réseau.
2. L'Unité de Gestion du Programme aura entre autres comme tâches la fourniture d'une expertise thématique, la préparation et l'accompagnement de l'appel à propositions, l'analyse des dossiers, la préparation et le suivi des contrats de subvention, l'analyse des rapports, la gestion du budget « information et communication » du programme et des activités de coordination et de promotion.

## **8. Nombre et intitulé des lots**

n/a

## **9. Budget maximal disponible**

EUR 1.055.500

## **10. Prestations additionnelles éventuelles**

n/a

---

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **11. Eligibilité**

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales des Etats membres<sup>1</sup> de l'Union européenne et aux pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées et par les autres instruments applicables au programme au titre duquel le contrat est financé (voir point 30 ci-dessous). La participation des personnes physiques est directement régie par l'instrument spécifique applicable au programme au titre duquel le contrat est financé.

### **12. Candidature**

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

### **13. Nombre de candidatures**

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

---

<sup>1</sup> Pour le FED, les Etats-Membres qui contribuent effectivement au fonds.

#### **14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte**

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer entre eux ni établir des relations subcontractuelles concernant le marché en question.

#### **15. Situations d'exclusion**

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

#### **16. Possibilités de sous-traitance**

Une sous-traitance est autorisée limitée à 30% du montant contractuel.

#### **17. Nombre de candidats invités à soumissionner**

Le nombre de candidats devant composer une liste restreinte est de 4 au minimum et de 8 au maximum.

---

### **CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS**

#### **18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner**

*Avril 2007*

#### **19. Date prévue de commencement de l'action**

*Septembre 2007*

#### **20. Durée initiale du marché et prorogation éventuelle**

60 mois au total : a) 36 mois pour l'UGP, avec possibilité de prorogation de 24 mois, et ; b) 36 mois pour l'Observatoire, avec possibilité de prorogation de 12 mois.

---

### **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

#### **21. Critères de sélection**

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

*1) Capacité économique et financière du candidat (cf. rubrique 3 du formulaire de candidature)*

a) le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat (ou du chef de file dans le cas d'un consortium) doit être supérieur à un million d'euros dans les trois dernières années ou dans le cas d'une entité publique, d'une ONG etc., un budget annuel similaire doit avoir été géré.

*2) Capacité professionnelle du candidat (cf. rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature)*

a) au moins 5 personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement d'une

façon permanente dans des domaines de gestion de projets et 'backstopping' (appui administratif).

b) au moins 20 % des effectifs du candidat qui travaillent actuellement dans un des domaines en rapport avec le présent marché (industries culturelles, culture) sont permanents.

*3) Capacité technique du candidat (cf. rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature)*

a) le candidat a mis en œuvre au moins trois projets en rapport avec le marché (culture, industries culturelles) dans les 5 dernières années et la somme de trois de ces projets doit atteindre un million d'euros.

b) le candidat a mis en œuvre au moins deux projets relatifs à la gestion de projets de coopération au développement dans les 5 dernières années.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Dans les mêmes conditions, un consortium d'opérateurs économiques peut faire valoir les capacités de membres de ce consortium ou d'autres entités. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doit respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, comme l'opérateur économique lui-même.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants :

- 1) Expérience reconnue de gestion de projets dans les pays ACP;
- 2) Nombre de projets exécutés dans le secteur culturel.

## **22. Critères d'attribution**

Ces critères sont précisés dans le dossier d'appel d'offres annexé à la lettre d'invitation à soumissionner qui sera envoyée aux candidats retenus sur la liste restreinte.

---

## **CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE**

### **23. Date limite de remise des candidatures**

Mardi 10 avril 2007 à 16.00 CET

Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

### **24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir**

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante:

[http://ec.europa.eu/comm/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/comm/europeaid/index_fr.htm) ), dont les dispositions et le modèle doivent être strictement respectés.

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

## **25. Modalités d'envoi des candidatures**

Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par **courrier recommandé** (service postal officiel), à l'adresse suivante:

Secrétariat du Groupe des Etats ACP  
Département des Affaires politiques et du Développement Humain  
Avenue Georges Henri 451  
B-1200 Bruxelles  
Belgique

- SOIT par **porteur** (notamment les services de messagerie express) déposant **directement** la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre **accusé de réception signé et daté**, à l'adresse suivante:

Secrétariat du Groupe des Etats ACP  
Département des Affaires politiques et du Développement Humain  
Avenue Georges Henri 451  
B-1200 Bruxelles  
Belgique

**L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché** (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

**Les candidatures soumises de toute autre façon ne seront pas prises en considération.**

## **26. Modification ou retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément à la clause 25. L'enveloppe extérieure doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

## **27. Langue opérationnelle**

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et contrat doivent être en français ou en anglais.

## **28. Autres renseignements**

Néant.

## **29. Date de publication de la prévision de marché correspondante**

21 novembre 2006

## **30. Base juridique**

Accord ACP-UE de Cotonou, signé le 23 Juin 2000

Décision N° 2/2002 du Conseil des Ministres ACP-CE du 7 octobre 2002 concernant la mise en œuvre des articles 28, 29 et 30 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou et son annexe.